

# Année scolaire 2023-2024

École secondaire Pamphile-Le May

## Annexe pour la communication aux parents

### Secondaire 4

#### 1. PREMIÈRE COMMUNICATION ÉCRITE

La première communication que vous recevrez vers le 13 octobre 2023, vous donnera quelques informations à propos de :

- l'adaptation de votre enfant à l'école et du comportement de votre enfant;
- la progression au niveau des apprentissages.

#### 2. LES EXAMENS ET LES BULLETINS

Étape	Durée	Remise des bulletins et rencontres avec les enseignants
1	29 sept.2023 au 03 nov. 2023	Bulletins disponibles sur le portail le : (2023-11-08) ----- <b>Rencontre des enseignants le :</b> (2023-11-09)
2	06 nov. 2023 au 09 fev. 2024	Bulletins disponibles sur le portail le : 2024-02-14) ----- <b>Rencontre des enseignants le :</b> (2024-02-15)
3	12 fev. 2024 au 21 juin 2024	Bulletins disponibles sur le portail le : (2024-07-01)

#### 3. PONDÉRATION DES ÉTAPES

1<sup>re</sup> étape : 20 %

2<sup>e</sup> étape : 20 %

3<sup>e</sup> étape : 60 %

#### 4. AUTRES COMPÉTENCES

L'instruction annuelle 2023-2024 permet encore cette année de recourir à la modalité d'application progressive. Ainsi, il est possible de n'évaluer qu'une compétence parmi les quatre énumérées ci-dessus à l'étape jugée la plus appropriée.

- Exercer son jugement critique
- Organiser son travail
- Savoir communiquer
- Savoir travailler en équipe

La compétence retenue sera évaluée à l'étape 3 :

Tous les niveaux : **Organiser son travail**

#### 5. LES EXAMENS DE FIN D'ANNÉE

Une session d'examens est prévue en juin. Les dates des examens seront communiquées le (insérer date).

Traitement des absences lors des évaluations de fin d'année : La participation à une sortie éducative, à un voyage ou à une activité sportive ou culturelle à caractère participatif ne saurait justifier une absence à une évaluation de fin d'année. Les seuls motifs pouvant justifier une absence sont d'ordre médical. **Un billet du médecin est obligatoire afin de pouvoir reprendre un examen de fin d'année.**

Les motifs suivants sont reconnus pour justifier l'absence d'un élève à un examen de fin d'année :

- Maladie sérieuse ou accident confirmé par une attestation médicale
- Décès d'un proche parent
- Convocation d'un tribunal
- Participation à un événement d'envergure nationale autorisé par le directeur de la sanction des études

Ces motifs devront toujours être appuyés par des documents officiels, émis par les autorités compétentes. Pour tout autre motif, la note 0 % sera donnée sur cette évaluation.

Matière : Français					
132406					
Compétence	%	1 <sup>e</sup> étape	2 <sup>e</sup> étape	3 <sup>e</sup> étape	Modalités d'évaluation
Lire	40 %	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	*L'enseignant doit évaluer au moins une compétence sur trois à la 1re étape et au moins une compétence sur trois à la 2e étape. Les trois compétences doivent être évaluées à la 3e étape. Cette modification au guide de référence (par rapport aux versions des années précédentes) respecte le régime pédagogique. Elle s'inscrit dans une optique d'implantation progressive du modèle de l'évaluation au service de l'apprentissage dans notre centre de services scolaire. La décision de ne pas évaluer au bulletin chacune des compétences à la 1re étape ou à la 2e étape implique une rétroaction descriptive aux élèves et aux parents, et une compilation des traces des apprentissages des élèves.
Écrire	40 %		Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	
Communiquer oralement	20 %		Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	
Informations complémentaires					
<b>Coordonnées des enseignants</b>					
Nom				Cynthia Laroche	
Courriel				<a href="mailto:larohec16@cssdn.gouv.qc.ca">larohec16@cssdn.gouv.qc.ca</a>	
Informations générales					

## Matière : Mathématique : CST406 ou TSC406

063414 - 064426

Compétence	%	1 <sup>e</sup> étape	2 <sup>e</sup> étape	3 <sup>e</sup> étape	Modalités d'évaluation
Résoudre une situation-problème	30 %		résultat au bulletin	Résultat au bulletin	* L'enseignant doit évaluer au moins une compétence sur deux à la 1 <sup>re</sup> étape et au moins une compétence sur deux à la 2 <sup>e</sup> étape. Chaque compétence doit être évaluée au moins deux fois dans l'année. Le choix de ne pas évaluer toutes les compétences à chacune des étapes respecte le régime pédagogique. Il s'inscrit dans une optique d'implantation progressive du modèle de l'évaluation au service de l'apprentissage dans notre centre de services scolaire. La décision de ne pas évaluer au bulletin chacune des compétences à la 1 <sup>re</sup> étape ou à la 2 <sup>e</sup> étape implique une rétroaction descriptive aux élèves et aux parents, et une compilation des traces d'apprentissages des élèves pour les compétences non évaluées au bulletin.
Déployer un raisonnement mathématique	70 %	résultat au bulletin	résultat au bulletin	Résultat au bulletin	

### Informations complémentaires

<b>Coordonnées des enseignants</b> Nom Courriel	Marie-Andrée Côté <a href="mailto:cotem13@cssdn.gouv.qc.ca">cotem13@cssdn.gouv.qc.ca</a> Marylène Lemay <a href="mailto:lemaym2@cssdn.gouv.qc.ca">lemaym2@cssdn.gouv.qc.ca</a>
Informations générales	Pour une épreuve imposée par le ministre pour les programmes d'études offerts en 4 <sup>e</sup> et en 5 <sup>e</sup> secondaire dans le cadre d'études menant à l'obtention d'un diplôme d'études secondaires, la valeur accordée à cette épreuve serait de 50 % et, par conséquent, de 50 % pour le résultat transmis par le milieu scolaire.

## Matière : Anglais langue seconde

134404 - 136406

Compétence	%	1 <sup>e</sup> étape	2 <sup>e</sup> étape	3 <sup>e</sup> étape	Modalités d'évaluation
Interacts orally in English	40 %	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	* L'enseignant doit évaluer au moins une compétence sur trois à la 1 <sup>re</sup> étape et au moins une compétence sur trois à la 2 <sup>e</sup> étape. Chaque compétence doit être évaluée au moins deux fois dans l'année. Cette modification au guide de référence (par rapport aux versions des années précédentes) respecte le régime pédagogique. Elle s'inscrit dans une optique d'implantation progressive du modèle de l'évaluation au service de l'apprentissage dans notre centre de services scolaire. La décision de ne pas évaluer au bulletin chacune des compétences à la 1 <sup>re</sup> étape ou à la 2 <sup>e</sup> étape implique une rétroaction descriptive aux élèves et aux parents, et une compilation des traces d'apprentissages des élèves.
Reinvests understanding of texts	30 %	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	
Writes and produces texts	30 %	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	

### Informations complémentaires

<b>Coordonnées des enseignants</b> Nom Adresse courriel	Patrick Auger <a href="mailto:augerp@cssdn.gouv.qc.ca">augerp@cssdn.gouv.qc.ca</a>
Informations générales	

**Matière : Sciences : ATS406 ou ST408**

057416 – 055444

Compétence	%	1 <sup>re</sup> étape	2 <sup>e</sup> étape	3 <sup>e</sup> étape	Modalités d'évaluation
C2. Chercher des réponses ou des solutions à des problèmes d'ordre scientifique ou technologique	60 %	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	<p><sup>1</sup> Les compétences évaluées dans le volet théorique sont <i>Mettre à profit ses connaissances scientifiques et technologiques</i> et <i>Communiquer à l'aide des langages utilisés en science et en technologie</i>.</p> <p><sup>2</sup> Les compétences évaluées dans le volet pratique sont <i>Chercher des réponses ou des solutions à des problèmes d'ordre scientifique ou technologique</i> et <i>Communiquer à l'aide des langages utilisés en science et en technologie</i>.</p>
C1. Mettre à profit ses connaissances scientifiques et technologiques	40 %	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	<p>* L'enseignant doit évaluer au moins une compétence sur deux à la 1<sup>re</sup> étape et au moins une compétence sur deux à la 2<sup>e</sup> étape. Chaque compétence doit être évaluée au moins deux fois dans l'année. L'enseignant(e) doit faire le choix d'évaluer ou de ne pas évaluer le volet visé à cette étape de l'année scolaire. Le choix de ne pas évaluer toutes les compétences à chacune des étapes respecte le régime pédagogique. Il s'inscrit dans une optique d'implantation progressive du modèle de l'évaluation au service de l'apprentissage dans notre centre de services scolaire. La décision de ne pas évaluer tous les volets à la 1<sup>re</sup> ou à la 2<sup>e</sup> étape implique une rétroaction descriptive aux élèves et aux parents, et une compilation des traces d'apprentissages des élèves pour les volets non évalués au bulletin.</p>
Informations complémentaires					
<b>Coordonnées des enseignants</b>					
Nom		Patrice Boutin	<a href="mailto:boutinp9@cssdn.gouv.qc.ca">boutinp9@cssdn.gouv.qc.ca</a>		
Courriel		Annie Thériault	<a href="mailto:theriaulta2@cssdn.gouv.qc.ca">theriaulta2@cssdn.gouv.qc.ca</a>		
Informations générales		Pour une épreuve imposée par le ministre pour les programmes d'études offerts en 4 <sup>e</sup> et en 5 <sup>e</sup> secondaire dans le cadre d'études menant à l'obtention d'un diplôme d'études secondaires, la valeur accordée à cette épreuve serait de 50 % et, par conséquent, de 50 % pour le résultat transmis par le milieu scolaire.			

## Matière : Sciences : STE408

058404

Compétence	%	1 <sup>re</sup> étape	2 <sup>e</sup> étape	3 <sup>e</sup> étape	Modalités d'évaluation
C2. Chercher des réponses ou des solutions à des problèmes d'ordre scientifique ou technologique	60 %	Résultat au bulletin		Résultat au bulletin	<p>1 Les compétences évaluées dans le volet théorique sont <i>Mettre à profit ses connaissances scientifiques et technologiques</i> et <i>Communiquer à l'aide des langages utilisés en science et en technologie</i>.</p> <p>2 Les compétences évaluées dans le volet pratique sont <i>Chercher des réponses ou des solutions à des problèmes d'ordre scientifique ou technologique</i> et <i>Communiquer à l'aide des langages utilisés en science et en technologie</i>.</p>
C1. Mettre à profit ses connaissances scientifiques et technologiques	40 %	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	<p>* L'enseignant doit évaluer au moins une compétence sur deux à la 1<sup>re</sup> étape et au moins une compétence sur deux à la 2<sup>e</sup> étape. Chaque compétence doit être évaluée au moins deux fois dans l'année. L'enseignant(e) doit faire le choix d'évaluer ou de ne pas évaluer le volet visé à cette étape de l'année scolaire. Le choix de ne pas évaluer toutes les compétences à chacune des étapes respecte le régime pédagogique. Il s'inscrit dans une optique d'implantation progressive du modèle de l'évaluation au service de l'apprentissage dans notre centre de services scolaire. La décision de ne pas évaluer tous les volets à la 1<sup>re</sup> ou à la 2<sup>e</sup> étape implique une rétroaction descriptive aux élèves et aux parents, et une compilation des traces d'apprentissages des élèves pour les volets non évalués au bulletin.</p>

### Informations complémentaires

<b>Coordonnées des enseignants</b> Nom Courriel	Annie Thériault <a href="mailto:theriaulta2@cssdn.gouv.qc.ca">theriaulta2@cssdn.gouv.qc.ca</a>
Informations générales	

## Matière : Éducation physique et à la santé

043402

Compétence	%	1 <sup>re</sup> étape	2 <sup>e</sup> étape	3 <sup>e</sup> étape	Modalités d'évaluation
Agir dans divers contextes de pratique d'activités physiques	100 %	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	* Le choix de ne pas évaluer toutes les compétences à chacune des étapes respecte le régime pédagogique. Il s'inscrit dans une optique d'implantation progressive du modèle de l'évaluation au service de l'apprentissage dans notre centre de services scolaire. La décision de ne pas évaluer au bulletin chacune des compétences à la 1 <sup>re</sup> étape ou à la 2 <sup>e</sup> étape implique une rétroaction descriptive aux élèves et aux parents, et une compilation des traces d'apprentissages des élèves.
Interagir dans divers contextes de pratique d'activités physiques			Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	
Adopter un mode de vie sain et actif		Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	

### Informations complémentaires

<b>Coordonnées des enseignants</b> Nom Courriel	Joakim Julien <a href="mailto:julienj5@cssdn.gouv.qc.ca">julienj5@cssdn.gouv.qc.ca</a> Luc St-Louis <a href="mailto:stlouisl@cssdn.gouv.qc.ca">stlouisl@cssdn.gouv.qc.ca</a>
Informations générales	Considérant que les trois compétences évaluées en éducation physique sont regroupées en une seule sur le bulletin, même si l'élève n'a pu être évaluée à une compétence, l'élève devra avoir un résultat disciplinaire à chaque étape.



Matière : Histoire				
085404				
Bulletin	1 <sup>re</sup> étape	2 <sup>e</sup> étape	3 <sup>e</sup> étape	Modalités d'évaluation
Résultat disciplinaire	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	
Informations complémentaires				
<b>Coordonnées des enseignants</b>				
Nom			Chantal Hamel	
Courriel			<a href="mailto:hamelc@cssdn.gouv.qc.ca">hamelc@cssdn.gouv.qc.ca</a>	
Informations générales			Pour une épreuve imposée par le ministre pour les programmes d'études offerts en 4 <sup>e</sup> et en 5 <sup>e</sup> secondaire dans le cadre d'études menant à l'obtention d'un diplôme d'études secondaires, la valeur accordée à cette épreuve serait de 50 % et, par conséquent, de 50 % pour le résultat transmis par le milieu scolaire.	

## Matière : Arts plastiques

168402

Compétence	%	1 <sup>e</sup> étape	2 <sup>e</sup> étape	3 <sup>e</sup> étape	Modalités d'évaluation
Créer des images personnelles et médiatiques	70 %	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	* L'enseignant doit évaluer au moins une compétence aux étapes 1 et 2 et les deux compétences à la 3e étape. Le choix de ne pas évaluer toutes les compétences à chacune des étapes respecte le régime pédagogique. Il s'inscrit dans une optique d'implantation progressive du modèle de l'évaluation au service de l'apprentissage dans notre centre de services scolaire. La décision de ne pas évaluer au bulletin chacune des compétences à la 1re étape ou à la 2e étape implique une rétroaction descriptive aux élèves et aux parents, et une compilation des traces d'apprentissages des élèves.
Apprécier des images	30 %		Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	

### Informations complémentaires

<b>Coordonnées des enseignants</b> Nom Courriel	Jenifer René <a href="mailto:renej@cssdn.gouv.qc.ca">renej@cssdn.gouv.qc.ca</a>
Informations générales	

## Matière : Éthique et culture religieuse

069404

Compétence	%	1 <sup>e</sup> étape	2 <sup>e</sup> étape	3 <sup>e</sup> étape	Modalités d'évaluation
Réfléchir sur des questions éthiques	50 %	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	* L'enseignant doit évaluer au moins une des deux compétences à l'étape 1 et à l'étape 2 et les deux compétences à la 3e étape. Chaque compétence doit être évaluée au moins à deux reprises pendant l'année (incluant la 3e étape). Le choix de ne pas évaluer toutes les compétences à chacune des étapes respecte le régime pédagogique. Il s'inscrit dans une optique d'implantation progressive du modèle de l'évaluation au service de l'apprentissage dans notre centre de services scolaire. La décision de ne pas évaluer au bulletin chacune des compétences à la 1re étape ou à la 2e étape implique une rétroaction descriptive aux élèves et aux parents, et une compilation des traces d'apprentissages des élèves.
Manifester une compréhension du phénomène religieux	50 %	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	

### Informations complémentaires

<b>Coordonnées des enseignants</b> Nom Courriel	Jean-Philippe Bernier <a href="mailto:bernierj@csnavigateurs.qc.ca">bernierj@csnavigateurs.qc.ca</a>
Informations générales	

## Matière : Musique

169402

Compétence	%	1 <sup>e</sup> étape	2 <sup>e</sup> étape	3 <sup>e</sup> étape	Modalités d'évaluation
Créer et interpréter des œuvres musicales	70 %	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	* L'enseignant doit évaluer au moins une compétence aux étapes 1 et 2 et les trois compétences à la 3e étape. Le choix de ne pas évaluer toutes les compétences à chacune des étapes respecte le régime pédagogique. Il s'inscrit dans une optique d'implantation progressive du modèle de l'évaluation au service de l'apprentissage dans notre centre de services scolaire. La décision de ne pas évaluer au bulletin chacune des compétences à la 1re étape ou à la 2e étape implique une rétroaction descriptive aux élèves et aux parents, et une compilation des traces d'apprentissages des élèves.
Apprécier des œuvres musicales	30 %	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	

### Informations complémentaires

<b>Coordonnées des enseignants</b> Nom Courriel	Élodie Bernier <a href="mailto:berniere26@cssdn.gouv.qc.ca">berniere26@cssdn.gouv.qc.ca</a>
Informations générales	

## Matière : Option 4<sup>e</sup> secondaire

Bulletin	1 <sup>re</sup> étape	2 <sup>e</sup> étape	3 <sup>e</sup> étape	Modalités d'évaluation
Résultat disciplinaire	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	*L'enseignant doit évaluer au moins 2 fois. À l'étape 1 ou 2 et à l'étape 3
Informations complémentaires				
<b>Coordonnées des enseignants</b> <b>Option</b> Nom Courriel			<b>Option Éducation physique</b> Joakim Julien <a href="mailto:julienj5@cssdn.gouv.qc.ca">julienj5@cssdn.gouv.qc.ca</a>  <b>Option Exploration de la formation professionnelle</b> Jean-Philippe Bélanger-Bérubé <a href="mailto:belangerberubej@cssdn.gouv.qc.ca">belangerberubej@cssdn.gouv.qc.ca</a>	
Informations générales				